

DREAL AUVERGNE RHONE ALPES
SERVICE CIDDAE
5 PLACE JULES FERRY
69453 LYON CEDEX 6

Anncsey, le **22 SEP. 2023**

Nos réf. : 23/324 ZS/MHO

Vos réf. : dossier n°2023-ARA-KKP-04649 – n° de garantie : 2023-010699

Objet : GROISY - Projet de construction d'un collège - Demande d'examen au cas par cas

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'opération citée en objet, vos services ont en charge l'instruction de la demande de cas par cas. A cet effet, vous avez souhaité obtenir une garantie complémentaire concernant la réduction des impacts sur l'avifaune, lors du défrichage de la parcelle 1774.

Par le présent courrier, je vous confirme que le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'engage à prendre les mesures suivantes permettant de répondre à votre requête :

- Les travaux de défrichage seront réalisés à l'automne, hors de la période sensible pour la reproduction de l'avifaune, cortège d'espèces potentiellement présentes dans un massif boisé ;
- Les opérations de traitement de la végétation et d'abattage d'arbres, d'arbustes dans le cadre du dégagement des emprises seront conduites en dehors des périodes de forte sensibilité pour la faune.

Ces dispositions permettront de limiter fortement le risque de dérangement et d'écrasement de la faune (oiseau au nid, œufs, juvéniles, etc.), en évitant la période de reproduction des oiseaux et des chiroptères, au printemps et en été.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Martial SADDIER

Copie : Mme MAURIS et M. EXCOFFIER, conseillers départementaux du canton